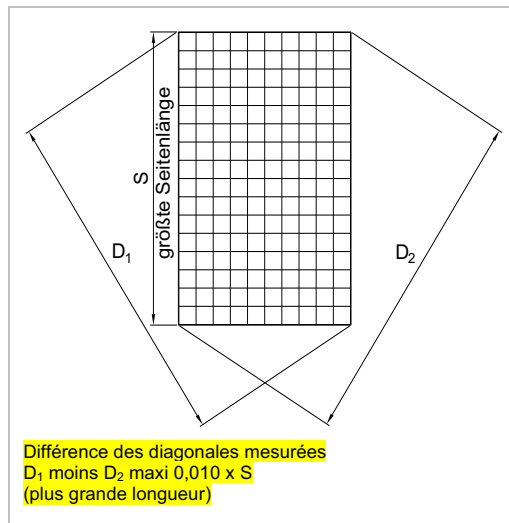
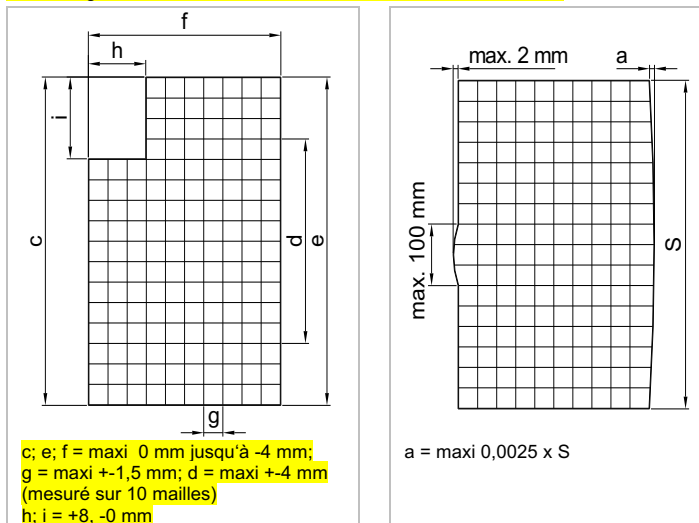


Caillebotis MEA – tolérances de fabrication et de livraison (selon la norme RAL-GZ 638 édition septembre 2008)

Ces spécifications sont valables pour toutes les grilles de dimensions maximales 2,0 m², avec un côté ne dépassant pas 2000 mm.
Pour des grilles au-delà des 2000 mm, les tolérances sont à définir.



Tolérances autorisées pour les caillebotis pressés

